



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

DYNAMIQUE ÉPIZOOTIQUE DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET (SRAL)

CLINIQUE ET VACCINATION (FRGTV)

COMMUNICATION (FRGDS)

CROPSAV – 19/12/2025

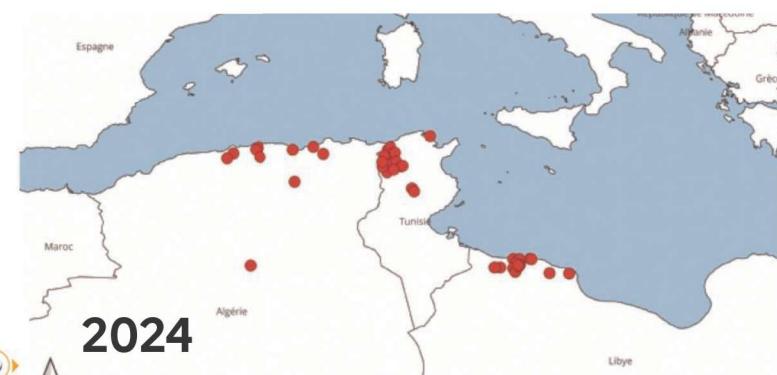
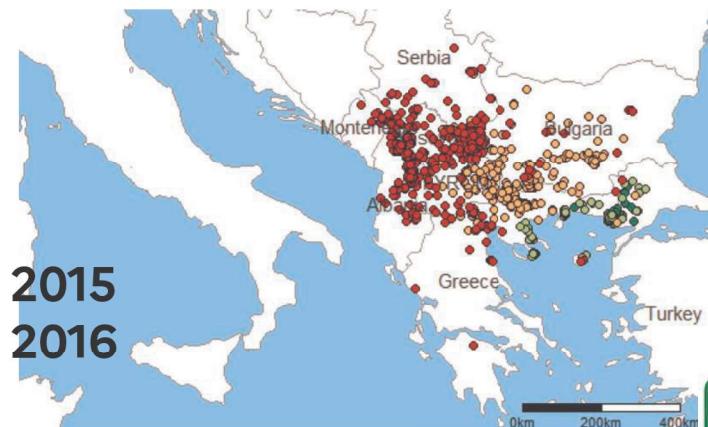
Afrique – Moyen Orient - Asie

Grèce, Bulgarie et Balkans en 2015 et 2016

2024 Afrique du Nord (Algérie et Tunisie)

Sardaigne le 20 juin 2025

Classée ADE par l'Union européenne
(non présente habituellement et à éradiquer)



Chronologie des événements

Italie

21/06/25 => 1^{er}cas en Sardaigne => 79 cas

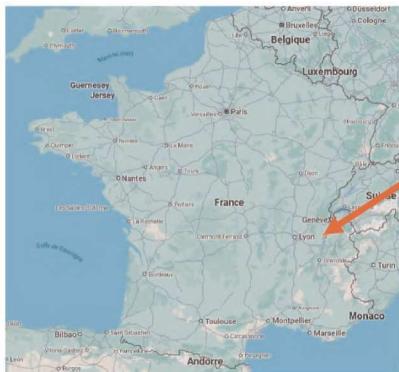
Dernier foyer détecté le 27/10/20225.

Dépeuplement total + vaccination

25/06/25 => 1 foyer en Lombardie en lien épidémiologique avec Sardaigne

Dépeuplement total

Levée de zone le 23 août en Lombardie



France

29/06/25 : 1^{er} foyer à Entrelacs (en SAVOIE)

Source plateforme ESA

19/12/25

Chronologie des événements



22/08/25 : 1 foyer dans l'Ain à 10km

05/09/25 : 1 foyer dans l'Ain à 20km

Map of the outbreaks

3 administrative units : Ain, Savoie, Haute-Savoie



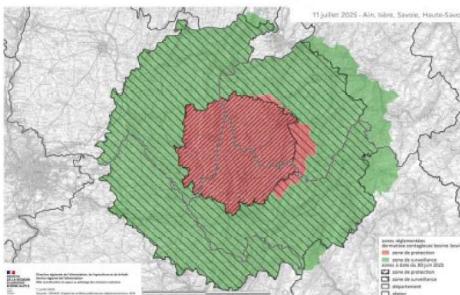
22/07/25 : 1 foyer à Hauteluce

29/06/25 : 1^{er} foyer à Entrelacs (48 foyers)

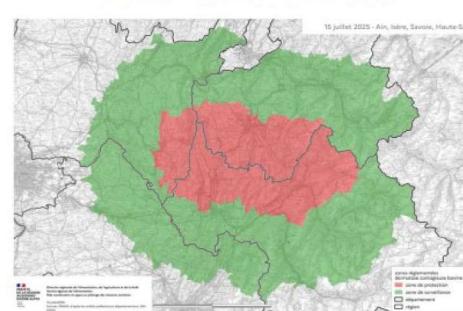
02/07/25 : 1^{er} foyer à Faverges (22 foyers)

Mesures de lutte appliquées

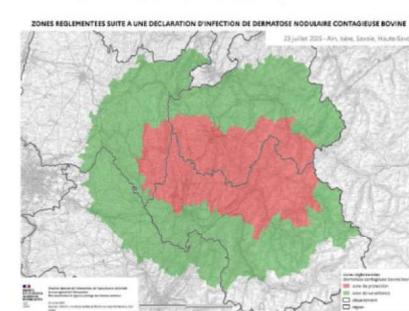
Zone réglementée à la date du 11/07/2025



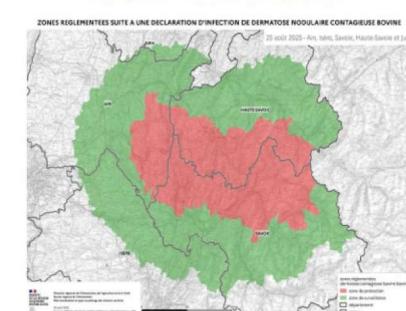
Zone réglementée à la date du 15/07/2025



Zone réglementée à la date du 23/07/2025



Zone réglementée à la date du 25/08/2025



- Dépeuplement de l'unité épidémiologique (euthanasie des bovins sur place)
- Mise en place d'une zone de protection (20km) et de surveillance (50km)
- Interdiction de mouvements de bovins hors des zones réglementée
et mouvements sous conditions dans les zones réglementées
- Mise en œuvre d'une vaccination de lutte

Zone réglementée devenue une zone vaccinale le 22/10/25

Stratégie a fonctionné - bonne coopération des acteurs - en 2 mois dernier cas en ZR1 05/09

ZR1

1er foyer en Savoie le 29 juin
(73-74-39-01)

→ ZV1 depuis le 22 octobre (747 communes).

ZR2

1er foyer dans le Rhône le 18 septembre
(69-42-01-38)

→ ZV2 depuis le 5 novembre (422 communes).

ZR3

1er foyer en Espagne le 4 octobre et mise
en place d'une ZS. Confirmation d'un
premier foyer dans les P-O le 16 octobre.

ZR4

1er foyer dans le Jura le 11 octobre
dernier foyer du Doubs 2 décembre

ZR5

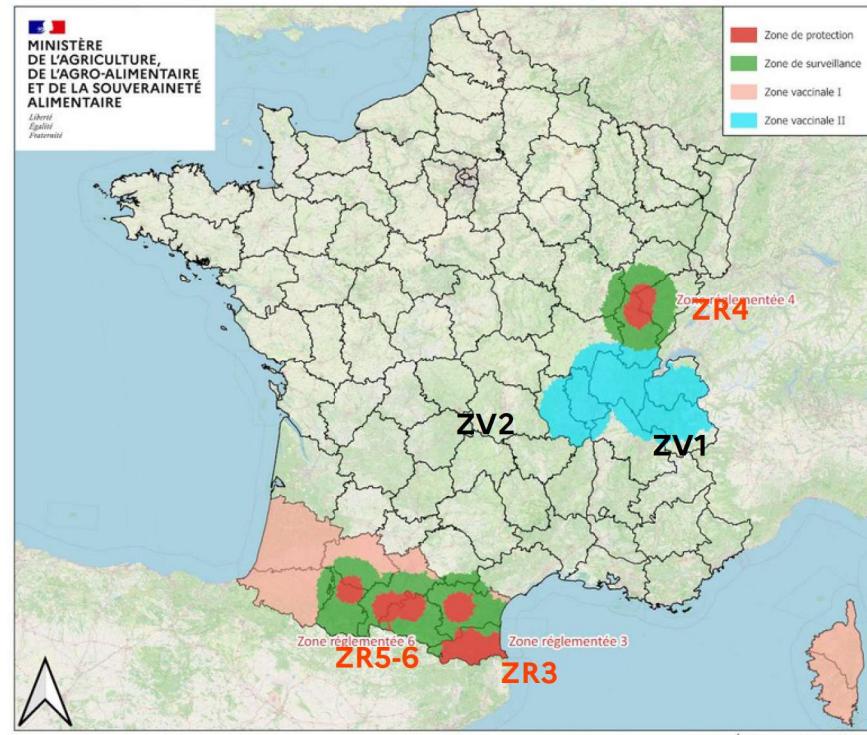
Nouveau foyer dans l'Ain le 15 octobre

→ ZV au 30 novembre.

ZR6

1^{er} foyer en Ariège le 9 décembre

Zones réglementées et vaccinales suite aux foyers DNC en France



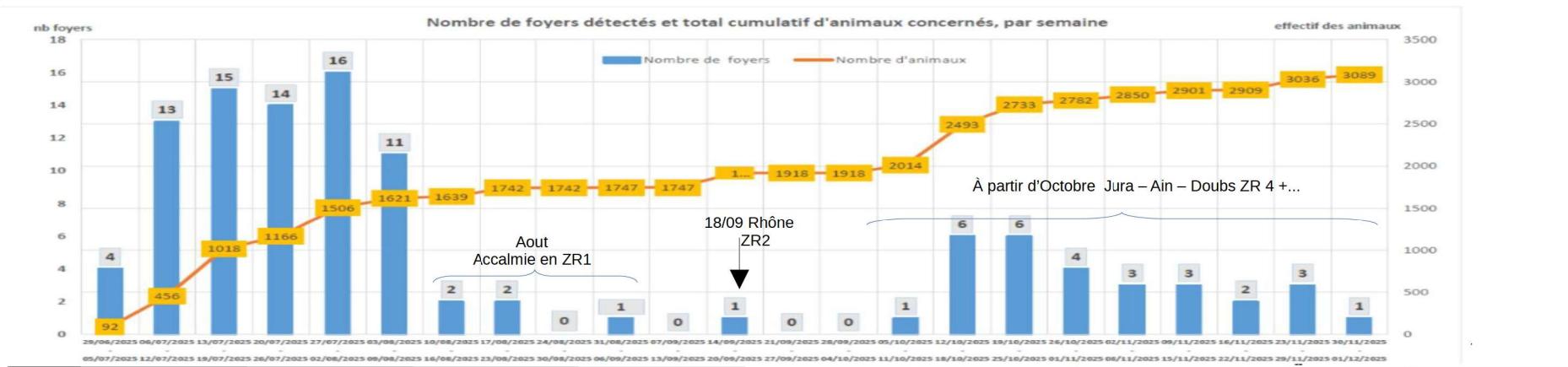
Point de situation au 14/12/25

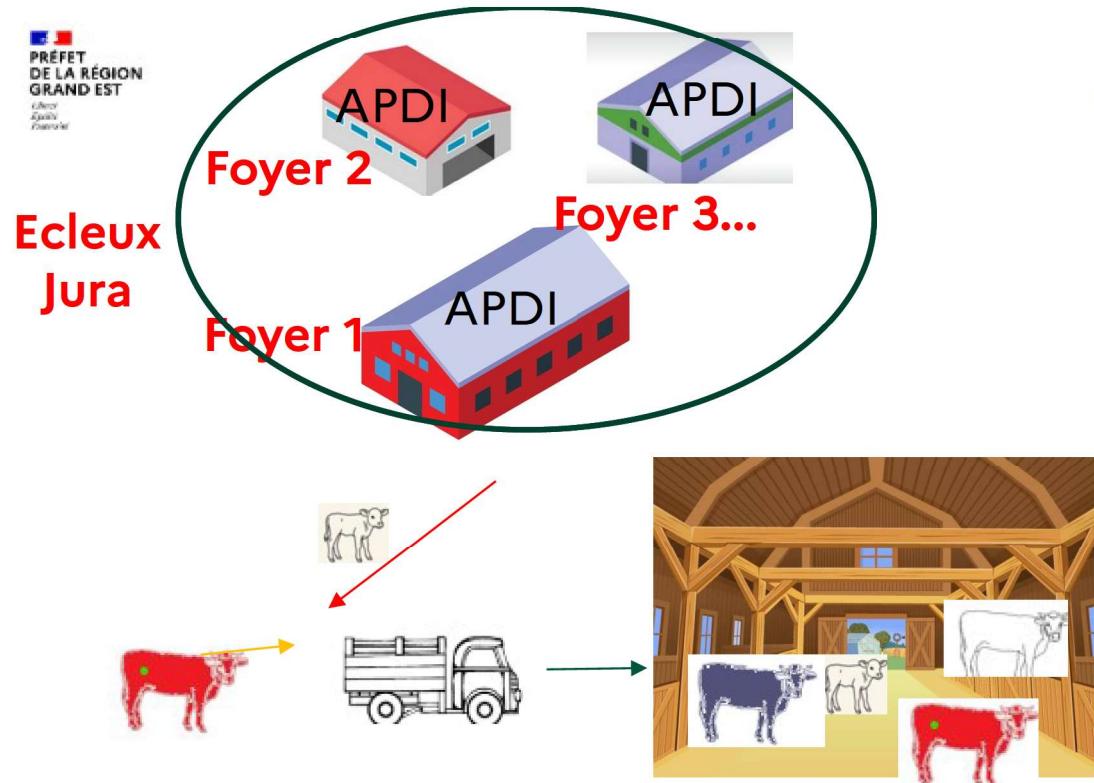
Depuis le 29/06 : **113 foyers DNC pour 72 élevages**

- 32 dans le département de la Savoie
- 44 en Haute-Savoie
- 3 dans l'Ain
- 1 dans le Rhône
- 7 dans le Jura
- 21 dans les Pyrénées-Orientales

- 1 dans le Doubs
- 1 en Ariège
- 1 dans les Hautes Pyrénées
- 1 Haute-Garonne
- 1 Aude

3200 bovins abattus pour environ 16 millions bovins





Foyers du Jura et suites données

Enquête épidémiologique – Exemple Jura/Ain



Stratégie de lutte

Les 4 piliers de la stratégie de lutte

- Surveillance / visites vétérinaires → Déetecter / Déclarer très tôt
- Dépeuplement total des foyers (unités épidémiologiques) → Retirer les sources de virus
- Restriction des mouvements désinfection et désinsectisation des transports → Éviter la diffusion
- Vaccination obligatoire de tous les bovins dans la zone réglementée → Complément de lutte

Stratégie a fonctionné en Savoie...mais



Stratégie de lutte

Mesures exceptionnelles et temporaires du 18/10/25

- Interdiction de toute sortie de bovins du territoire métropolitain ➔ 01/11/25
- Interdiction de tout rassemblement de bovins (type salons, foires, concours, corridas...) en France métropolitaine ➔ 05/11/25
- Interdiction de rassemblement de bovins type marché/centre de rassemblement dans 3 régions touchées ➔ 05/11/25
- Renforcement des contrôles routiers (gendarmerie/police)



Stratégie de lutte

Emballlement dans le Sud Ouest

Mesures exceptionnelles et temporaires du 12/12/25 => 01/01/26

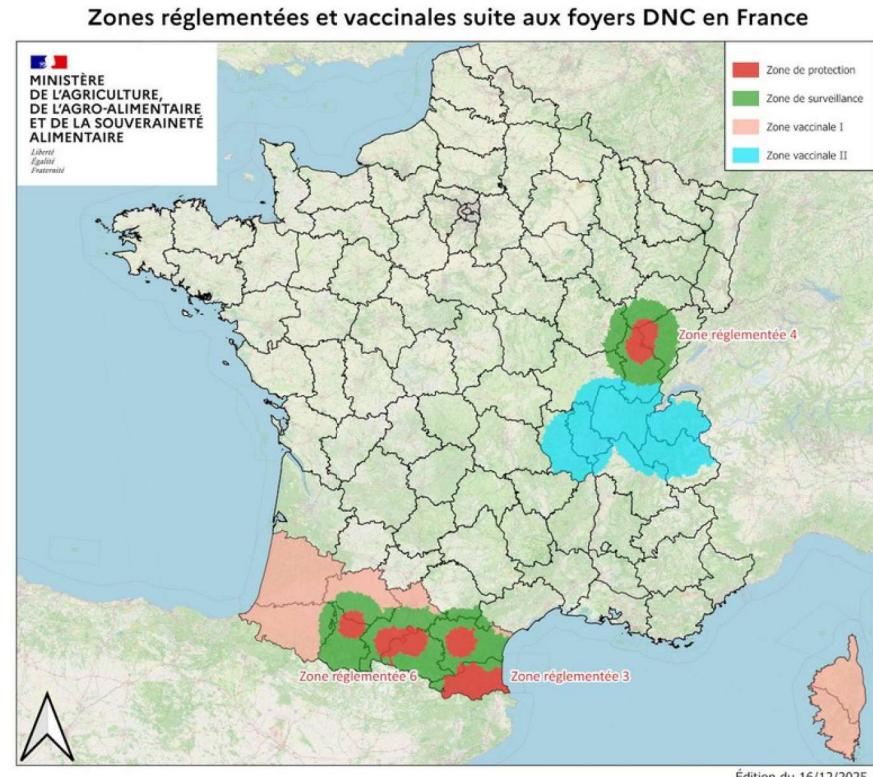
- Interdiction des rassemblements de bovins (type salons, foires, concours, corridas...)
- Déclarations des mouvements de bovin dans les 24 h (~~7 jours~~)
- Désinsectisation des transports de bovins pour quitter la France
- ➔ Renforcement des contrôles routiers (gendarmerie/police).

Stratégie de lutte

Mesures exceptionnelles du 12/12/25

Autour de la ZR 6

- Vaccination obligatoire
- Interdiction des mouvements durant 28 j après la vaccination
- Pas de sortie de zone vaccinée sans accord de l'état membre demande un accord





Principales actions en Grand Est

Principales actions de prévention DNC en GE depuis juillet en coordination avec FRGDS et FRGTV

- Réunion régionale de préparation à la gestion de crise et communication : CRAGE, GDS, FRGTV, DRAAF en juillet
- Gestion des suspicions par les services vétérinaires : 12 en 2025 (4 mois)
- Envoi de renforts des services vétérinaires pour AURA : 3 personnes et des vétérinaires privés
- Mise en place en octobre du protocole GDS/GTV de suivi des introductions à risque antérieures à la mise en place de ZR (voir bilan lors du CROPSAV DNC)
- Webinaire de communication GDS/GTV/SRAL du 24/10/25 : 400 auditeurs
- Décision nationale du gel des certificats exports sur 15 jours en octobre



Situation en Grand Est

Grand Est indemne à ce jour

Un réseau de surveillance qui fonctionne : 5 signalements non retenus en suspicion

- **08** : un bovin avec des lésions douteuses depuis 15 jours et aucun autre animal touché, après consultation de la MUS le signalement n'a pas été retenu
- **51** : un bovin douteux à l'abattoir de Vitry-le-François, le 28/07/25 - suspicion non retenue après visite du VS de l'élevage de provenance
- **52** : signalement non retenu en suspicion, le 06/07/25, suite à un échange DDETSPP/astreinte DGAL
- **57** : signalement d'un éleveur, écarté après visite du vétérinaire sanitaire dans l'exploitation
- **67 : signalement du 10/12/25** non retenu

Situation en Grand Est

Grand Est indemne à ce jour
Un réseau de surveillance qui fonctionne

En 2025 : 13 suspicions traitées
avec résultats PCR négatifs

10 : 2 suspicions

52 : 2 suspicions + 1 lien épidémiologique

55 : 2 suspicions

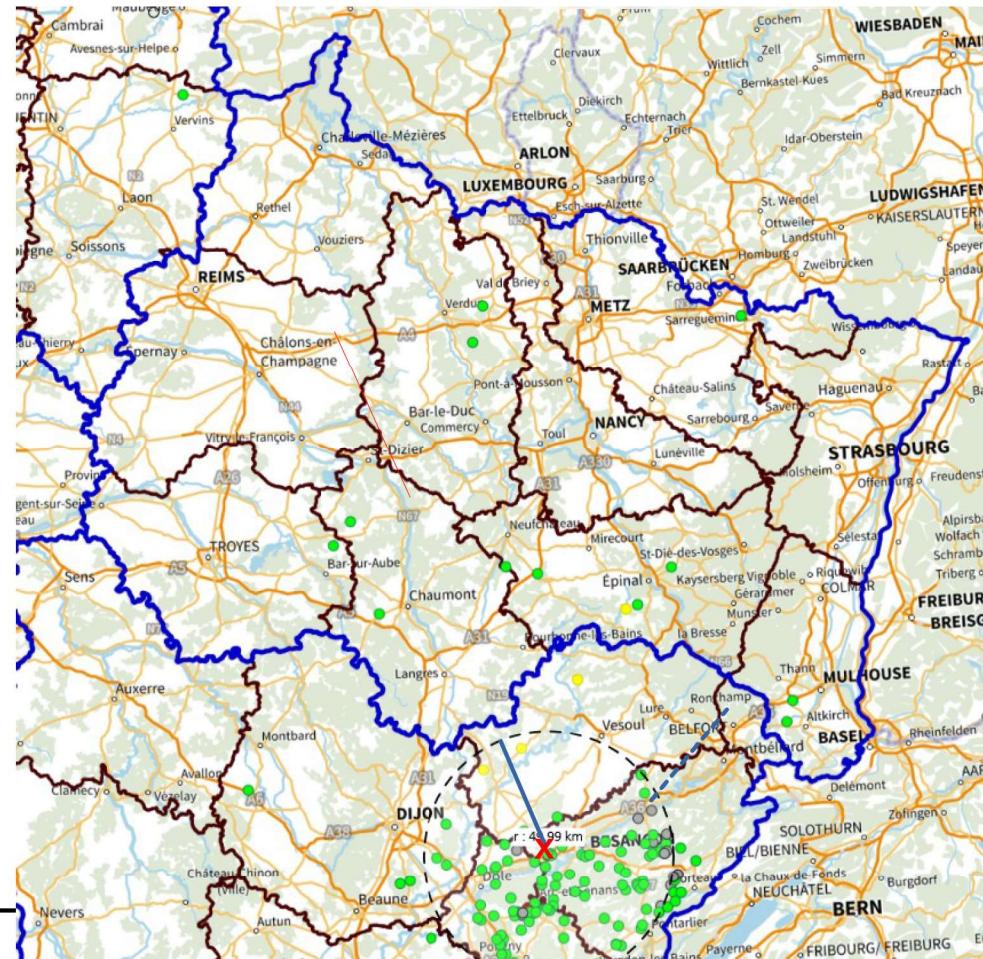
57 : 1 suspicion (via abattoir du Creusot)

68 : 2 suspicions (1 lien épidémiologique)

88 : 4 suspicions + 2 liens épidémiologiques
(dont 1 avec abattage de 6 cas contact)

Le cas le plus proche
dans le Doubs à > 50 km du Grand Est

19/12/25



Plan d'intervention Sanitaire d'Urgence

Mesures d'assainissement dans l'unité épidémiologique

- sécurisation du site (veille intrusion – protections des opérateurs) (FO)
- soutien psychologique des éleveurs (MSA- CA- CUM)
- mise en œuvre et surveillance de la biosécurité (SAS d'entrée GDS)
- contention des bovins (Eleveurs)
- mise à mort des bovins (Vétérinaires)
- évacuation des cadavres et produits (Equarrissage)
- nettoyage/désinfection (Prestataires de service)



Plan d'intervention Sanitaire d'Urgence

Mesures dans la zone réglementée

- information/communication
- surveillance renforcée en élevage pour une détection précoce (éleveurs)
- contrôles officiels des détenteurs : signes cliniques respect des règles de biosécurité, limitations des mouvements...(Vétérinaires officiels)
- contrôles des mouvements (bétaillères...) (FO)



Plan d'intervention Sanitaire d'Urgence

Vaccination de lutte en zone réglementée

- Extractions préparatoires (DRAAF + DDecPP + GTV)
- Commandes (DGAL)
- Livraison directe en clinique vétérinaire (Serviphar)
- Organisation des tournés (Vétérinairres)
- Appui contention (Eleveurs)
- Enregistrement des données (FRGDS)



Plan d'intervention Sanitaire d'Urgence

Mesures financières

L'État indemnise et prend en charge :

- Les bovins euthanasiés dans les foyers
- Les frais liés à l'achat de nouveaux bovins
- le déficit de production
- Les interventions des vétérinaires mandatés : visites, prélèvements, euthanasie et vaccination
- La collecte, le transport et l'élimination des cadavres dans les foyers
- Les frais des opérations de nettoyage/désinfection dans les foyers

Avances forfaitaires



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt – Service régional de l'alimentation

Questions/Réponses

Arnaud Castagné